

**Délibération
du Conseil de Communauté****Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 15 mai 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 15 du mois de mai, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 07/05/2024
Date de transmission : 21/05/2024
Date de mise en ligne : 22/05/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, Mme GARNIER Fabienne, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Héléne, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SCHMIDIGER Pascale (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

M. TURRI Pascal

10^{ème} QUESTION

Convention de partenariat avec l'Agence régionale d'innovation Grand E-Nov+ au titre de l'année 2024

(DELIBERATION n°2024-096)

Dans le cadre de ses missions et activités, Grand E-Nov+ :

- Sensibilise les entreprises à l'importance de l'innovation et les aide à intégrer les meilleures pratiques en la matière, en particulier pour les projets concernant la transformation numérique et la démarche régionale Industrie du Futur ;
- Leur permet de mieux identifier les opportunités dans l'environnement complexe des outils de financement publics et privés de la recherche et de l'innovation ;
- Mène des missions de structuration de filières régionales en lien avec l'écosystème pour créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité de ces filières via l'innovation, la mise en œuvre de projets structurants et des actions de valorisation des acteurs du territoire ;
- Soutient les communautés d'offreurs de solutions au sein des programmes Grand Est Transformation (GET) Numérique, Industrie et Environnement et opère So-Rezo, la plateforme régionale des greentechs ;
- Favorise et soutient les projets de collaborations entre acteurs publics et privés et entreprises innovantes du Grand Est notamment par le biais d'expérimentations de solutions via le dispositif « GrandTesteur » ;
- Opère la démarche de prospective Zones d'activité du futur avec un outil de diagnostic du potentiel des zones d'activité au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de durabilité, d'attractivité et de compétitivité ;
- Sensibilise et informe les entreprises pour répondre à des marchés publics locaux, nationaux et internationaux via le dispositif « Commande Publique Grand Est » ;
- Accélère les start-ups du Grand Est grâce à un programme dédié à l'accompagnement et au financement post-incubation « Scal'E-Nov », jusqu'à leur premier million d'euros de chiffre d'affaires ;
- Guide les PME européennes dans la recherche de partenaires internationaux et l'identification de sources de financements européens, en sa qualité de membre du réseau « Entreprise Europe Network » ;
- Attire des investissements internationaux en s'appuyant sur une connaissance fine des écosystèmes technologiques permettant de répondre à une palette plus large d'entreprises et de typologies de projets via « Invest Eastern France » ;
- Soutient des projets territoriaux d'innovation ;
- Anime des Comités Stratégiques d'Entreprises Innovantes (COSEI) et de Territoires (COSTRAT) et les réunit autour d'intervenants experts.

Les objectifs que Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre en faveur du développement économique et de l'innovation de son territoire à travers les actions menées par Grand E-Nov+ dans le cadre de son objet social sont plus particulièrement les suivants :

- Poursuivre le développement de l'opération « Pôle science de la vie Sud Alsace » ;
- Etudier les besoins et opportunités du territoire pour guider l'aménagement du Quartier du Lys à Saint-Louis vers des activités innovantes et à forte valeur ajoutée ;
- Amorcer une réflexion sur le développement de la zone du Technoport et identifier les priorités à déployer pour faciliter sa mise en visibilité dans le cadre des démarches régionales relatives aux Zones d'Activités.

Pour mener à bien ces axes d'actions communs, Saint Louis Agglomération et Grand E-Nov+ construiront une méthodologie de travail globale permettant de déterminer la nature des soutiens, leur niveau, les modalités d'action et de suivi.

Saint-Louis Agglomération, en tant que financeur, sera membre de droit du Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT) dont l'objectif est de favoriser les bonnes pratiques entre territoires dans le domaine de l'innovation et d'apporter une expertise dans un esprit d'échanges et d'ouverture.

Compte tenu de l'intérêt général que présentent les actions menées par Grand E-Nov+ au regard des objectifs poursuivis par Saint-Louis Agglomération, un soutien financier de 25 000 € a été attribué à Grand E-Nov+ pour l'année 2024, par délibération n°2024-041 du Conseil de Communauté du 27 mars 2024

Il convient à présent d'approuver les modalités de la convention d'objectifs 2024 fixant les conditions dans lesquelles Saint-Louis Agglomération apporte son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par Grand E-Nov+ dans le domaine du développement économique et de l'innovation ainsi que les modalités d'utilisation des fonds octroyés.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'Agence Grand E-Nov+ pour mener à bien les axes de collaboration détaillés ci-dessus ;
- d'approuver les modalités de la convention d'objectifs 2024 ci-annexée, fixant les conditions dans lesquelles Saint-Louis Agglomération apporte son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par Grand E-Nov+ ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs pour l'année 2024 jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document ou avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de désigner Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président, pour représenter Saint-Louis Agglomération auprès des différentes instances de Grand E-Nov+ et notamment au sein de son Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT). Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation du délégué a eu lieu au vote à main levée, approuvée à l'unanimité du Conseil.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 21 mai 2024

Le Secrétaire de séance,

Pascal TURRI

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

